

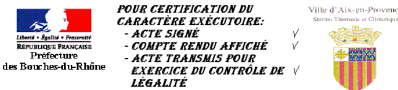


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-407**

**Séance publique du**

**13 décembre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228296-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : QUARTIER FAUBOURG - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.





DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET  
URBANISME

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2022

-----

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jacques BOUDON

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : QUARTIER FAUBOURG - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION  
PREALABLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur le devenir du quartier de Tavan, dit quartier « du Faubourg ».

Par délibération n°DL.2019-176 du 24 mai 2019 et par délibération n°DL.2021-591 du 7 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires », lui confiant la réalisation des études sur un périmètre de 6 hectares. Par la suite, il s'est avéré opportun d'élargir le périmètre d'étude en incluant notamment le boulevard de la République, la rue Lisse des Cordeliers et le cours Sextius dans son ensemble, permettant ainsi de prendre en considération l'ensemble du quartier Faubourg, sur une superficie de 14 hectares.

Ainsi, par délibération n°DL.2021-591 du 7 mai 2021, les études préalables complémentaires ont été confiées à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » et ont été rendues par la SPLA le 1<sup>er</sup> décembre 2021. L'objectif était de faire des propositions pour la future opération d'aménagement du quartier du Faubourg et de répondre à la problématique de déplacements dans le quartier Tavan, mais aussi sur les axes boulevard de la République et le cours Sextius dans sa globalité.

Puis, par délibération n°DL.2022-23 du Conseil Municipal du 10 février 2022, le programme prévisionnel de l'opération ainsi que son coût prévisionnel ont été approuvés.

Aujourd'hui, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de réaliser une opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme sur le périmètre du quartier Faubourg. En application des articles L103-2 à L103-6, R103-1 à R103-3 dudit code, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable au choix définitif du projet.

Par délibération n°DL.2022-24 du 10 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs de l'opération d'aménagement du quartier Faubourg, ainsi que les modalités de la concertation.

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans la logique urbaine d'extension progressive du centre-ville et de son esprit aux quartiers d'immédiate périphérie et poursuit un certain nombre d'objectifs en matière de projet urbain :

- apaiser le Faubourg en améliorant notamment la circulation,
- prendre en compte la nature en ville,
- renforcer la mixité fonctionnelle, notamment autour de l'art, de culture et de l'habitat.

La concertation publique s'est déroulée du 4 avril au 14 octobre 2022.

Cette concertation a été annoncée par avis de presse le 29 mars 2022 dans La Provence, sa prolongation jusqu'au 14 octobre 2022 a également été publiée dans « La Provence » le 5 juillet 2022. Elle a donné lieu à plusieurs articles, notamment dans l'édition de mai/juin 2022 de « Aix Le Mag », les 3 et 28 mai 2022 dans « La Provence ».

Durant ces 28 semaines de concertation, les modalités suivantes ont été mises en place :

- une exposition du projet, accompagnée d'un dossier de concertation et d'un registre permettant aux habitants et usagers d'y consigner leurs remarques, questions et observations pendant la durée de la procédure de concertation dans un local sis au 25,rue Lisse de Cordeliers puis à l'Ecole Supérieure d'Art et pendant le mois d'août à l'accueil du service de l'Urbanisme (rue Loubet).

Le dossier de concertation était constitué des éléments suivants :

- l'édito de Madame le Maire de « Aix le Mag » de janvier-février 2022 ;
- l'étude de programmation urbaine du quartier Tavan de décembre 2020 ;
- l'étude complémentaire de programmation urbaine des quartiers Tavan et Faubourg présentée au Comité Technique du 14 octobre 2021 ;
- la synthèse des propositions d'aménagements du cours Sextius et du boulevard de la République ;
- les trois délibérations susvisées du 7 mai 2021 et du 10 février 2022 ;
- l'étude des « Principaux éléments de diagnostic socio-résidentiel » du 16 septembre 2021 ;
- les propositions pour le cours Sextius et celles pour le boulevard de la République,
- le plan du schéma d'aménagement du quartier ;

(Au fur et à mesure du déroulement des réunions et ateliers, le dossier de concertation était complété par les supports présentés).

- Ce dossier de concertation pouvait également être consulté sur le site internet officiel de la Ville d'Aix-en-Provence à l'adresse suivante : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr) ainsi que sur un site internet créé spécialement et dédié à cette opération : [www.aix-quartierfaubourg.fr](http://www.aix-quartierfaubourg.fr) ;

- Un registre dématérialisé a également été mis à disposition du public à l'adresse suivante : [www.aix-quartierfaubourg.fr](http://www.aix-quartierfaubourg.fr) ;
- Des déambulations au cœur du quartier du Faubourg ainsi que des ateliers thématiques ont été organisés (présentation du projet, ateliers « Activités/Commerces », « Mobilités douces et espaces publics », « culture/arts/patrimoine », « Nature en Ville », « Mobilités Transports », « Gestion urbaine de proximité », « Mobilité Accessibilité », « Education ».....
- Deux réunions publiques ont eu lieu les 25 mai et 8 novembre 2022.

La concertation s'étant déroulée dans les conditions décrites ci-dessus, le bilan présenté par Madame le Maire est annexé au présent rapport.

Il sera également consultable en ligne sur les sites internet de la Ville et le site dédié à l'opération.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation préalable pour l'opération d'aménagement du quartier Faubourg joint au présent rapport.

DL.2022-407 - QUARTIER FAUBOURG - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION  
PREALABLE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 32
Abstentions	: 8
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 39
Contre	: 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

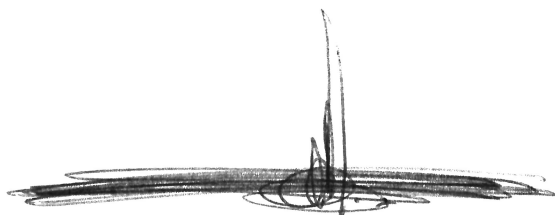
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# CONCERTATION OPERATION FAUBOURG

## BILAN AU 14/10/2022

### I –Rappel de la procédure et des objectifs de l’opération d’aménagement

La Ville d'Aix-en-Provence a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur le devenir du quartier de TAVAN, dit quartier « du Faubourg ».

Par délibération n°DL.2019-176, du 24 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoires », lui confiant la réalisation des études sur un périmètre de 6 hectares.

Par la suite, il s'est avéré opportun d'élargir le périmètre d'étude en incluant notamment le boulevard de la République, la rue Lisse des cordeliers et le Cours Sextius dans son ensemble, permettant ainsi de prendre en considération l'ensemble du quartier Faubourg, sur une superficie de 14 hectares.

Ainsi, par délibération n° DL.2021-591 du 7 mai 2021, les études préalables complémentaires ont été confiées à la SPLA « Pays d'Aix Territoires, et ont été rendues par la SPLA le 1e décembre 2021.

L'objectif était de faire des propositions pour la future opération d'aménagement du quartier du Faubourg et de répondre à la problématique de déplacements dans le quartier Tavan, mais aussi sur les axes Boulevard de la République et le Cours Sextius dans sa globalité.

Puis par délibération N° DL.2022-23 du Conseil Municipal du 10 février 2022, ont été approuvés le programme prévisionnel de l'opération ainsi que son coût prévisionnel.

Aujourd'hui, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de réaliser une opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de L'urbanisme sur le périmètre du quartier Faubourg.

En application des articles L103-2 à L103-6, R103-1 à R103-3 du Code de l'Urbanisme, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable au choix définitif du projet.

Par délibération N° DL.2022-24 du 10 février 2022, la Ville a ainsi approuvé les objectifs de l'opération et les modalités de la concertation

#### Les objectifs de l’opération d’aménagement

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans la logique urbaine d'extension progressive du centre-ville, selon 3 axes :

##### **AXE 1 Apaiser le Faubourg en améliorant notamment la circulation**

- Améliorer l'articulation entre l'hyper centre historique et le quartier du Faubourg.
- Apaiser le quartier Faubourg avec l'extension de la zone piétonne.
- Requalification des espaces publics et réaménagement des axes structurants : Cours Sextius et du Boulevard de la République.
- Améliorer la circulation, la desserte du quartier à l'aide d'un nouveau schéma de circulation.

##### **AXE 2 Renforcer la Nature en ville**

- La réduction des îlots de chaleur urbains, avec notamment des aménagements urbains paysagers perméables.
- Valoriser les espaces et bâtiments patrimoniaux d'exception qui composent le quartier.

### **AXE 3 Renforcer la mixité fonctionnelle, notamment autour de l'art, la culture et l'habitat**

- Développer un habitat diversifié pour attirer les familles.
- Mettre en valeur le quartier grâce aux thématiques des arts, de la culture et de la nature.
- Optimiser les équipements publics existants, pour une meilleure gestion.

#### **La durée et les modalités de la concertation**

La concertation doit permettre durant l'élaboration du projet d'associer les habitants, les commerçants, les acteurs éducatifs et culturels, riverains, associations locales et les autres personnes concernées.

Une première période de concertation s'est déroulée au 4 avril au 9 juin 2022.

L'évolution du quartier ayant suscité de nombreuses remarques et interrogations de la population et de professionnels lors de ces différentes réunions, ateliers et déambulations, Madame le Maire a proposé la prolongation de la concertation jusqu'au mois d'octobre 2022.

La concertation est ainsi prolongée jusqu'au 14 octobre 2022 (délibération pour information en conseil municipal du 29 juin).

## **II – Déroulé de la Concertation**

Une information relative à la concertation de la population a été effectuée par voie de presse, internet et affichage.

Plusieurs possibilités de contribution du public ouvertes :

- **Un Espace dédié à la Concertation**
  - Jusqu'à fin juin 2022 : espace situé au 25 rue Lisse des Cordeliers, avec un accueil du public et permanence : Mercredi : 13h-17h Jeudi : 15h-19h Vendredi : 9h-13h
  - De juillet à octobre 2022 : espace situé au 57 rue Tavan, avec un accueil public du lundi au Vendredi 13h30-16h30 et une permanence > Jeudi 13h30-16h30
- Une **exposition** du projet, **accompagné d'un dossier de concertation** présentant les différentes études et informations liées au projet
- Le dossier de concertation est également consultable sur le site internet officiel de la Ville d'Aix-en-Provence à l'adresse suivante : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)
- un **registre** papier disponible au Bureau de Concertation et un **registre dématérialisé** ont permis aux habitants et usagers d'y consigner les remarques, questions et observations
- **Un site internet** est dédié à cette opération : <https://www.aix-quartierfaubourg.fr/>
- La **publication d'articles** dans le magazine « Aix Le Mag » pour informer la population de l'état d'avancement du projet ;



- **9 ateliers thématiques et 3 déambulations** au cœur du quartier du Faubourg, animés par les élus, les personnels de la Ville, de la SPLA et de la Métropole ainsi que le représentant de l'Atelier RANDUPSON :
  - Atelier Présentation générale de l'opération du 11 avril qui a réuni 12 participants (hors animateurs)
  - Atelier Activités / commerces du 6 mai qui a réuni 8 participants
  - Atelier Mobilités douces du 9 mai qui a réuni 12 participants
  - Atelier Culture / Arts /Patrimoine du 13 mai qui a réuni 5 participants
  - Atelier Nature en Ville du 19 mai qui a réuni 11 participants
  - Atelier Mobilités/Déplacements du 30 mai qui a réuni 11 participants
  - Atelier Gestion urbaine de Proximité du 9 juin qui a réuni 12 participants
  - Atelier Mobilités/Accessibilité du 16 septembre qui a réuni 20 participants
  - Atelier Education du 20 septembre qui a réuni 6 participants
  - Ateliers de travail avec les représentants de la crèche Vendôme du 1<sup>er</sup> juillet et du 23 septembre
  - Déambulations au cœur de l'opération les 13, 25 avril et 1er juin
- Une **réunion publique** s'est tenue le 25 mai 2022 sous la présidence du Maire d'Aix, à l'Ecole d'art.

#### BILAN QUANTITATIF au 14/10/2022

SUPPORT	Fréquentation
Local 25 rue Lisse des cordeliers +Ecole art	50 personnes 42 permanences
9 Ateliers thématiques	97
Réunion publique	250 environ
Balades urbaines	10

CONTRIBUTIONS	Nombre
Contributions web	48
Contribution registre	25
<b>Total Contributions</b>	<b>73</b>

Il convient de souligner la forte implication des habitants et commerçants du quartier, et en particulier les représentants du CIQ Sextius Faubourg, qui ont réalisé une enquête par questionnaire auprès de 130 personnes. Cette contribution porte sur l'ensemble des thématiques du projet d'aménagement.

### III – Synthèse de l'analyse des remarques et propositions formulées

#### AXE 1 - Apaiser le Faubourg en améliorant notamment la circulation

Une large part des contributions concernent les mobilités dans le quartier, tous modes confondus.

Par ailleurs, 3 ateliers se sont tenus sur les mobilités douces, la mobilité et circulation, et les mobilités et accessibilité.

##### 1.1 Requalification du cours Sextius

- Aménagement secteur Nord (entre avenue de la Molle et rue des Cordeliers)

La majorité des personnes sont favorables à la suppression de la circulation automobile, avec pour certains, une voie descendante contrôlée par borne d'accès et permettant la circulation des riverains (et besoins Hôtel du Globe) et des moyens de transport collectif

Dans l'enquête CIQ, près de la moitié des répondants demandent uniquement le passage de diablins et un accès riverains (avec bornes) ;

Désaccord de quelques riverains pour le passage de minibus (PTC plus de 3,5T), du fait des désordres sur les immeubles déjà touchés en 2019.

Dans l'enquête CIQ, d'autres préconisent que seuls les piétons et les vélos puissent circuler (20% des réponses), et d'autres demandent plutôt une voie à double sens jusqu'à l'hôtel du globe (accès parking) et bornes pour les riverains (20% des réponses).

En termes d'aménagement, il est souhaité une plateforme unique comme dans la partie basse sans bordure ni trottoir afin de lui donner un aspect piétonnier.

Des aménagements pour les PMR sont demandés pour pouvoir utiliser les trottoirs et avoir des sorties d'immeubles adaptées.

Enfin, disposer d'une dépose minute pour les riverains ou pour les livraisons a aussi été proposé.

##### Avis spécifique de l'Hôtel du Globe (45 chambres)

- Un éclairage toute la nuit est nécessaire, mais plus doux entre 1h et 5h du matin
- l'accès au garage de l'hôtel à maintenir dans le cadre du projet
- prévoir 2 déposes-minute sur les stationnements prévus juste devant l'hôtel
- souhait de mettre en place un partenariat avec les parkings souterrains du centre-ville, en réservant un nombre de places pour la clientèle avec un tarif préférentiel. Idem sur voirie

- Aménagement secteur Sud (entre rue des Cordeliers, et Boulevard de la République)

Les personnes sont plutôt favorables à un scénario avec une voirie à double sens, même si certains privilégient d'emblée la piétonisation.

Dans l'enquête CIQ, 44% privilégient le scénario avec une voirie à double sens, 40% Cours piéton et 20% sens unique avec accès au Cours par la rue Lisse des Cordeliers.

D'autres proposent que ces voiries descendante/ montante permettent la circulation des riverains et des moyens de transport collectif.

Certains demandent la matérialisation d'un rond-point (giratoire) au niveau de la rue des cordeliers

Cette voirie permettrait entre autre l'accès au centre-ville pour les commerçants (livraisons), maraîchers et forains du marché de la place Richelme, elle permettrait aussi de « rassurer » les futurs commerçants du bas de Sextius de venir s'y installer, et pour les riverains, de sortir en voiture par le carrefour Cordeliers / Sextius.

Concernant la Fontaine Pascal, une proposition serait de la déplacer sur la ligne médiane du cours Sextius, au droit de la rue des Cordeliers et de la rue Van Loo afin de créer un rond-point.

L'ADAVA fait part de sa préférence pour la piétonisation du cours Sextius, indiquant que la voiture n'est pas nécessaire au commerce ; les voitures accèderaient donc au centre-ville par la rue Lisse des Cordeliers.

Un groupe de travail « Sextius Demain » a remis une proposition détaillée sur l'aménagement du bas du Cours Sextius, qui fait le choix immédiat d'une artère piétonne, justifiée entre autres par l'apaisement souhaité, l'urgence écologique, et l'économie financière. L'aménagement doit permettre de retrouver l'esprit du lieu, avec l'eau comme élément identitaire du Cours, et de disposer d'un espace de vie apaisé, propice au développement des terrasses, des enseignes et galeries autour de l'art et de la culture, des événements et animations au fil des saisons.

En termes de circulation, l'accès au centre-ville se ferait par le haut du Cours pour les livraisons du matin. Au bas du Cours suppression du stationnement, avec circulation dans la voie centrale pour les usages sélectifs.

Par ailleurs, parmi 28 commerçants du Cours questionnés, tous privilégient la piétonisation immédiate et la végétalisation, alors que 78% d'entre eux considèrent de pas avoir besoin de parking pour leur clientèle.

- Stationnement et équipements

- Maintien de stationnement pour les riverains, parents d'élèves (école Sextius) et commerçants (livraisons) quelle que soit la solution retenue, ainsi que de stationnement de type dépose minute; Mutualisation possible d'une zone de dépose minute sur le Cours pour l'école, les mariages et les livraisons.

- Dans l'enquête CIQ certains néanmoins demandent de réduire, voire de supprimer, le stationnement, ou uniquement pour les livraisons de courte durée

- Demande de places PMR

- Pour les camionnettes des maraichers de la place Richelme, demande de matérialiser des places de stationnement sur un emplacement (1 avis)

- Création d'un parking pour les forains en lieu et place de la voie de bus entre la rue des guerriers et la rue des étuves (1 avis)

- Proposition de l'ADAVA pour l'aménagement du cours Sextius de mettre le stationnement au milieu de la chaussée comme sur le chemin de St Donnat, ce qui permettrait de mettre la bidirectionnelle cyclable immédiatement.

- Remédier au stationnement anarchique sur le haut du cours avec l'installation de panneaux d'interdiction

En termes d'équipements sont demandés plus particulièrement :

- la mise en place de conteneurs habillés ou enterrés pour les collectes de tri sélectif
- la rénovation et la mise en valeur des fontaines et lavoirs
- la végétalisation du cours, la sauvegarde et protection des platanes existants
- l'élargissement des trottoirs piétons (sans bordures)
- l'autorisation de terrasses plus importante pour les cafés, restaurants et bars

- la mise en place de pistes cyclables
- Aménagement avenue des Thermes

La majorité est très favorable à une requalification de l'espace situé devant l'entrée des thermes, plutôt que de l'utiliser comme « parking privé par les Thermes ».

Cet espace pourrait être une vraie liaison entre le centre ancien et le pavillon Vendôme, avec propositions pour y organiser des marchés à thème, comme par exemple un marché Bio de producteurs locaux et d'artisanat et d'art, ou bien un parking pour les riverains.

En tout cas, la mise en valeur des arcades d'eau et de l'abreuvoir est fortement souhaitée, ainsi que la végétalisation du lieu.

- Nuisances liées à la propreté et aux incivilités

La plupart des personnes se plaignent de nombreuses incivilités et problème de sécurité la nuit en particulier ; l'installation de vidéosurveillance pour renforcer la sécurité est préconisée.

Les nuisances sont à la fois sonores (terrasses café en soirée), visuelles (saleté du Cours, emplacement des poubelles, publicité et enseignes). Un règlement strict des publicités et enseignes est proposé.

- Accès Rue des cordeliers et parking des Cardeurs

La plupart considèrent qu'il est indispensable de maintenir un accès à la rue des Cordeliers, artère principale servant à la fois aux riverains, commerçants, livraisons, forains et maraichers, et usagers de l'hyper centre.

La rue Célony est, avec la rue Lisse des Cordeliers, le seul moyen d'accéder en voiture à la rue des Cordeliers si l'on possède un garage dans le quartier. Il est très important de laisser cette voie d'accès aux riverains de la rue des Cordeliers.

Certains considèrent que la mise à double sens du cours Sextius doit permettre l'accès à la rue des Cordeliers, à la fois comme moyen pour les livraisons dans le centre ancien, accès au parking des cardeurs, et pour les maraichers de la place Richelme, sans mettre en péril les immeubles de la rue Lisse des Cordeliers.

Avis contraire pour un habitant d'Aix qui souhaite pouvoir traverser le quartier Faubourg et accéder à la rue des Cordeliers notamment : or réserver la rue Célony aux riverains, piétonniser la rue Van Loo, c'est bloquer l'accès à la rue des Cordeliers et toutes les rues perpendiculaires à cette dernière.

Pour le **parking des Cardeurs**, certains proposent que ce parking soit réservé aux riverains et aux commerçants ; cela permettrait notamment de pouvoir supprimer les plots anti-stationnement et de faire des trottoirs plus larges.

Pour un usager du quartier, il semble important de conserver le parking Cardeurs comme parking public, car il permet aux habitants ne résidant pas dans le quartier de pouvoir accéder aux lieux de services et espaces publics (hôtel de ville, poste centrale, services municipaux,...).

## 1.2 Rue Lisse des Cordeliers

Sa piétonisation est privilégiée par la population, car la rue est très étroite et les bâtiments sont déjà fragilisés par la circulation.

Pour certains, il est nécessaire de l'aménager du fait de sa dégradation, sa dangerosité : affaissements incessants, les trottoirs trop réduits et impraticables...

Proposition alternative d'un riverain : Installer un feu rouge en alternance avec celui de la rue Van Loo et de celui du Haut du Cours Sextius, en haut de la rue Lisse des cordeliers à l'angle de la rue des Cordeliers et du petit bras de rue qui rattrape le Cours Sextius et qui permettrait de mieux se déplacer dans l'hyper centre.

### 1.3. Rue Célony

La majorité des personnes sont favorables à la diminution de la circulation, notamment de transit et véhicules lourds, en réservant cette rue pour un accès riverains (panneau « sens interdit sauf riverains » ; borne d'accès angle rue des Chartreux)

Il est demandé de sécuriser les trottoirs et espaces dédiés aux piétons, voire les élargir ; sécurisation des abords de la crèche ; suppression des potelets anti-stationnement

-Maintien du sens de circulation actuel depuis le cours Sextius jusqu'à la rue Tavan et permettre la circulation des riverains et des moyens de transport collectif (1 avis)

-Demande d'étude pour distinguer les flux de riverains et les flux de transit

-Nature : végétalisation de la rue pour agrandir la couronne verte entre le pavillon Vendôme et le jardin Gaufredy, plantation d'arbres dans les zones publiques qui l'autorisent

### 1.4 rue Emile Tavan

Dans l'enquête CIQ, la moitié sont favorables à la création d'une esplanade entre la rue Célony et le parking des Beaux-Arts, et à la piétonisation de la rue avec borne, tel que proposé dans les études. Les 2/3 des enquêtés souhaitent la création de container de tri sélectif enterré dans cette rue.

– Maintien du sens de circulation actuel et permettre la circulation des riverains (1 avis)

### 1.5 Rue Van Loo

Avis très favorable pour la plupart sur la piétonisation de la rue.

Certains demandent néanmoins le maintien du sens de circulation actuel et permettre la circulation des riverains et des moyens de transport collectif

### 1.6 Autres rues du quartier Tavan

Dans l'enquête CIQ, les ¾ sont favorables à la création d'une zone piétonne avec bornes pour les autres ruelles internes, avec pour une grande majorité, la réfection des voiries par un revêtement alternatif et la suppression des potelets anti-stationnement.

- Rue Vendôme : Demande de rendre possible la circulation voiture pour les riverains, avec borne escamotable et non pas un simple panneau d'interdiction (car source d'altercations entre riverains et usagers automobiles)
- Rue du 11 novembre et rue de la Paix : Demande de plantation d'arbres ; Un habitant considère, qu'avec le nouveau plan de circulation, il n'y aura aucun intérêt à remonter la rue ; proposition de la mettre à sens unique avec sens interdit.  
Maintien du sens de circulation rue Tavan vers rue Van Loo et permettre la circulation des

riverains et des moyens de transport collectif (1 avis)

- Rue Gaufredy : La plupart des riverains considèrent que la rue est beaucoup trop étroite pour assumer à la fois une circulation à double-sens et du stationnement latéral. Proposition de garder le stationnement et de limiter le sens de circulation de Celony vers La Molle.
- Rue Duperrier : maintien du sens de circulation rue Van Loo vers rue du 11 Novembre et permettre la circulation des riverains et des moyens de transport collectif. Pour un autre riverain, il faudrait qu'elle devienne piétonne, en la transformant en espace de jeu pour les enfants du quartier.
- Rue des Chartreux : Proposition d'un riverain d'inverser le sens de circulation actuel et permettre la circulation des riverains.
- Impasse Vendôme : Dans l'enquête CIQ, 87 % sont favorables à la création de cet escalier pour assurer la liaison avec la rue Tavan

## 1.7 Requalification du Boulevard de la République

Les personnes qui se sont prononcées sont plutôt favorables à la solution 2, équilibrée, qui éloigne bien les voies de circulation des piétons et des façades du boulevard, et permet une voie cycliste de chaque côté, et l'élargissement des trottoirs.

Une personne souhaite néanmoins le maintien de voies bus réservées. Certains au contraire, demandent la limitation du passage des bus, et d'autres enfin proposent de laisser le Boulevard tel quel. En matière de stationnement, un riverain souhaite la suppression totale du stationnement pour les riverains.

Afin de limiter diverses nuisances du boulevard, un riverain souhaite la diminution du nombre de bus de ville, l'installation d'un radar pédagogique, la promotion d'une véritable zone 30 de « partage de l'espace public » de Mandela à la Rotonde, un éclairage plus doux la nuit et un éclairage au-dessus du passage piéton.

## AXE 2 Renforcer la Nature en ville

Dans la grande majorité des contributions, le renforcement de la nature au sein du quartier est plébiscité par les riverains.

Plusieurs demandes ont été formulées en lien avec le renforcement de la Nature en Ville :

- une fois le projet abouti avec la fin des travaux, permettre la végétalisation des rues,
- demande de valoriser davantage les espaces verts avec l'égagement complet des arbres, la taille des haies, l'entretien des espaces verts et l'élimination des mauvaises herbes aux pieds des arbres et sur les espaces piétons,
- demande de mettre en valeur les eaux de source présentes sur le quartier (histoire thermalisme)

Un **atelier spécifique sur la Nature en Ville** s'est déroulé le 19/05 et les propositions suivantes ont été formulées par la population concernant :

- les sols : désimperméabiliser le plus possible, décompacter les sols pour garder la pluie, réaliser des drains sous chaussée, un sol perméable et praticable par les piétons
- l'éclairage : Eteindre plus de lumières la nuit mais pas le noir total, besoin de se sentir en sécurité, limiter la hauteur des lampadaires, baisser l'intensité, changer la couleur des lumières, éclairage en fonction de la vie sociale (ex cours Sextius)
- La végétalisation :
  - Valoriser et ombrager les fontaines, éviter la multiplication des brumisateurs de terrasse
  - Planter des arbres assez densément afin d'ombrager les routes et trottoirs
  - Problème des périodes d'invasion de nuées lors des migrations d'étourneaux : fientes en quantité difficilement supportable
  - Intérêt des lierres et grimpants pour la fraîcheur et stimuler la biodiversité
  - Planter des buissons entre les arbres d'alignement (fosses filantes)
  - Végétaliser, les toits, les murs avec des lianes, des grimpants
  - Choix des végétaux : Figuier, valériane, pissenlits poussent facilement en ville

#### Aménagement du jardin du pavillon Gaufredy

Plusieurs propositions sont formulées par les habitants : espace démonstratif d'agriculture en ville, terrain de pétanque, jardins partagés, utilisés par les écoles, MJC... / Mise en valeur végétale du mur mitoyen Casino.

Dans l'enquête CIQ, 61% sont favorables à la création d'une réserve naturelle de type forêt en centre-ville, et dans une moindre mesure certains préfèrent un parc de jeux pour les enfants, ou un parc de type « jardin à la française ».

### **AXE 3 Renforcer la mixité fonctionnelle, notamment autour de l'art, la culture et l'habitat**

La majorité souhaite maintenir l'esprit « village » et familial du quartier Faubourg.

#### **3.1 Liaison paysagère Vendôme-Ecole d'Art et Réaménagement des jardins côté Est (côté impasse Vendôme)**

Favorable à l'aménagement devant le pavillon Vendôme car cela rend l'espace plus légitime aux piétons (à 87% dans l'enquête CIQ).

L'ouverture de l'Ecole d'Art sur le quartier est aussi une proposition appréciée (à 88%), avec l'enjeu de remettre aux normes l'école, tout en préservant ce patrimoine du XXe siècle.

3 personnes demandent plutôt le déménagement de l'école et en profiter pour faire l'extension du jardin Vendôme.

Pour les habitants, l'aire de jeux située à l'est du parc Vendôme est à réaménager absolument : pour tout public, pour les élèves de l'école Sextius...

#### **3.2 Projet démolition/ reconstruction de la Sextienne**



Dans l'enquête CIQ, 70% des interrogés sont favorables à la proposition de démolition/reconstruction de la Sextienne, avec des remarques sur la hauteur des bâtiments à réduire (3 réponses).

Un habitant cependant préconise une opération de réhabilitation, du fait notamment des nuisances liées au chantier et aux circulations automobiles accrues.

Sur la destination des logements, l'Ecole d'Art propose de réserver ces logements pour créer des résidences d'artistes, qui font défaut sur la ville.

### 3.3 Restructuration de la crèche Vendôme

La direction de la crèche a fait part de son inquiétude par rapport au projet lors de la réunion publique du mois de mai. 2 rencontres entre la Ville d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires et la crèche ont permis de mieux définir les attendus des parties. La direction de la crèche conditionne la réhabilitation de la crèche au maintien d'espaces extérieurs équivalents, quantitativement et qualitativement.

### 3.4. Art et culture

Plusieurs propositions ont été formulées par la population autour de l'art et la culture :

- Signalisation : avec la dimension culturelle du projet, proposition de parcours pour mettre en valeur les artistes ou bâtiments patrimoines, jalonnement des fontaines...
- Mise en valeur du passé archéologique romain du Faubourg
- Idée de peinture dans la rue, galeries de peinture, sculpture, des boutiques de relieurs, de restaurateurs de meubles.
- mise en place d'un dispositif attractif pour inciter les artistes, artisans et créateurs à s'implanter dans le quartier (loyer bas)

Par ailleurs, un **atelier Culture Arts et Patrimoine** (13/05), un **atelier relatif à l'éducation** (20/09), un entretien avec l'Ecole d'art le 25/05 et une contribution du théâtre du Petit Duc ont permis d'amender le projet :

-fort potentiel d'une collaboration entre les pôles culturels et éducatifs présents Ecole d'Art, Pavillon Vendôme, Théâtre du Petit Duc, Ecole Sextius, MJC Prévert ; de nombreuses synergies sont à développer

-*Identité du cours Sextius autour de l'eau* : Une ancienne étude avait prévu de mettre en scène l'eau, sur tout le linéaire du Cours, avec une rigole centrale, ouverte, qui descende des Thermes jusqu'à la Maison Darius Milhaud. Réflexion à poursuivre dans le cadre de l'aménagement du cours Sextius

#### **Avis du Théâtre du Petit Duc :**

- Favorable au projet de démolition / reconstruction de la Sextienne.
- 2 hypothèses proposées pour la capacité de la salle de spectacle : entre 70 et 100 places, ou une salle de 150 places modulable,
- propositions d'éléments précis de programmation pour l'espace scénique, l'espace public en salle, la régie technique, les autres espaces et locaux administratifs, le foyer personnel, le foyer public, avec notamment la nécessaire prise en compte des contraintes acoustiques par rapport aux habitations existantes et futures
- indépendance souhaitée du café avec le Petit Duc, avec une porte de communication avec l'espace accueil ;



- disposer de 8 places de stationnement minimum pour le personnel, techniciens et artistes
- des hypothèses de délocalisation pendant les travaux sont à l'étude

#### **Contribution de l'Ecole d'Art :**

- Favorable à une galerie d'exposition pour les élèves, pour le public, pour les habitants, une zone de convivialité (café/brasserie), une salle polyvalente mutualisée avec le Petit Duc. D'une manière globale, l'école a besoin d'espaces adaptés.
- En lien avec le projet d'établissement, réflexion à avoir sur la participation des habitants à la création artistique.
- Proposition de destiner les nouvelles constructions, à des résidences d'artistes plutôt qu'à des logements classiques, car elles font défaut sur la Ville d'Aix.

### **3.5 Commerces et services**

Sont proposés pour redynamiser le quartier, et en particulier sur le Cours Sextius :

- Un marché 1 fois par semaine
- Au niveau des commerces et services, une grande surface alimentaire bio, une "locomotive" de type brasserie haut de gamme, centre médical ou enseigne de commerce bio, un concept store, espaces partagés, coworking, grande halle, ou encore une salle de sport
- L'ADAVA souhaite créer une Maison du vélo sur le cours
- Enfin, le Cours pourrait être le lieu d'accueil d'évènements festifs et d'animations, comme un marché de produits locaux ou bio sur l'avenue des Thermes (3/4 y sont favorables dans l'enquête CIQ), un marché nocturne en été, un marché de Noël...

Un atelier spécifique sur les activités de commerce et de service s'est déroulé le 6 mai.

Les principales remarques et propositions sont les suivantes :

- Conjuguer qualité et praticité pour un quartier vivant et animé :
  - Vrai désir des usagers que le quartier soit tiré vers le haut avec une singularité par rapport au centre-ville;
  - Point sur la circulation et le stationnement crucial pour ne pas risquer de fragiliser l'attractivité économique déjà affaiblie du secteur, ni obérer son fort potentiel
- Maintien et développement d'une offre commerciale d'indépendants et d'artisans ou d'artistes
- Renforcer l'attractivité commerciale en bas du Cours Sextius pour attirer les flux des deux extrémités
- Rendre lisible rapidement le projet urbain pour les investisseurs, futurs commerçants et porteurs de projet
- Se doter de capacités foncières réelles pour résister aux pressions spéculatives et maîtriser le dessein commercial du secteur

Livraison en centre-ville : Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises : demande de solutions pour la livraison « du dernier kilomètre »; les résidents se plaignent des livraisons en scooters, engendrant des nuisances.

#### **AXE 4 : Aménagements urbains, gestion urbaine de proximité**

Diverses propositions ont aussi été formulées :

- emplacements pour bornes de recharge de véhicules électriques
- suppression des trottoirs et mise en place de jardinières dans l'hypothèse d'une piétonisation de toutes les rues du quartier Faubourg
- mobilier urbain : rénovation et de modernisation de l'ensemble des mobiliers urbains du quartier (1 avis)
- Eclairage et réseau : souhait de lampadaires leds connectés, potelets lumineux au niveau des passages piétons ; déploiement de la fibre dans le quartier Faubourg
- Aménagement PMR : Plusieurs personnes demandent des aménagements adaptés pour PMR au niveau des trottoirs et voies de circulation
- Propreté : Forte demande d'une amélioration de la propreté, en lien avec la collecte des ordures ménagères ; ajout de points de collecte de tri sélectif
- Signalétique à développer pour avertir de l'école Sextius, la crèche...
- Dans l'enquête CIQ, les 2/3 sont favorables à la création d'une aide financière au ravalement de façades étendue au quartier Faubourg.
- Demande d'une étude sur le réseau des eaux souterraines (1 avis)

## IV Bilan de la concertation

La concertation sur le projet d'aménagement du quartier Faubourg s'est ainsi déroulée dans de bonnes conditions. La fréquentation du public dans les différentes instances, montre que le projet a suscité l'intérêt du public.

Les propositions issues des études préalables sont plutôt favorablement accueillies par la population. Une personne demande cependant une nouvelle étude préalable sur l'aménagement avec une interrogation plus élargie de la population (questionnaire...)

Les habitants souhaitent aussi un retour suite à cette concertation, et savoir ce qui sera ou non pris en compte. C'est ainsi que le Maire a souhaité organiser une réunion publique le mardi 8 novembre 2022, après la clôture de la concertation, afin d'en présenter le bilan, en amont du conseil municipal.

Il est proposé de tirer le bilan de la concertation suivant :

### AXE 1 : Apaisement du Faubourg

#### 1.1 Nouveau schéma de circulation : Place à la Piétonisation

La concertation menée conforte la collectivité dans le choix d'un apaisement du quartier Faubourg, qui a été ces années récentes, confronté à divers dysfonctionnements.

Le schéma de circulation retenu a pour objectif à la fois de :

- piétonniser le cœur de quartier dont la rue Célony, la rue Tavan, la rue Van Loo et Lisse de Cordeliers
- Limiter ainsi la circulation du quartier aux riverains, véhicules de livraisons, véhicules professionnels pour les artisans
- limiter les points d'accès au quartier, donc la circulation de transit en particulier
- maintenir le fonctionnement du centre-ville et sa desserte par la rue des Cordeliers, et l'accès au parking Cardeurs
- pour une meilleure fluidité à l'intérieur du quartier, le sens de circulation de la rue des Chartreux et de la rue Vendôme sera inversé, et la rue Gaufredy sera à sens unique montant vers l'avenue de la Molle.

Par rapport à la demande des riverains d'identifier les flux de circulation dans l'hypothèse d'une piétonisation de la rue Célony, la collectivité a fait réaliser une étude complémentaire qui confirme l'apaisement du quartier. Les craintes de certains riverains pour un trafic trop important dans la partie Sud du Cours sont ainsi à nuancer par rapport aux études de modélisation réalisées.

La piétonisation sera rendue possible par l'installation de bornes escamotables, de barrières et signalétique adaptées.

Ces aménagements s'inscrivent dans une vision globale de la politique de la Ville d'Aix-en-Provence à l'échelle du centre-ville élargi.

#### 1.2 Cours Sextius

Au regard des avis majoritaires qui se sont exprimés, l'aménagement du Cours Sextius sera réalisé en maintenant un double sens de circulation depuis le Boulevard de la République jusqu'à la rue des Cordeliers, et ne permettant l'accès par l'avenue de la Molle que pour les riverains, les

livraisons et les transports en commun.

Le projet d'aménagement sera conçu pour rendre possible la piétonisation à terme du Cours Sextius.

**Animation du Cours Sextius :** De nombreuses demandes ont été formulées pour l'animation du Cours l'organisation d'évènements ponctuels. La collectivité engagera une réflexion pour développer des marchés spécifiques sur le Cours.

**Stationnement :** une étude détaillée sur le stationnement sera menée début 2023, afin de bien identifier les besoins en stationnement, en fonction du type d'usage et d'utilisateurs. En tout état de cause, seront analysés les divers besoins, qu'il s'agisse des riverains, commerçants, parents d'élèves....

### **1.3. Rue lisse des Cordeliers**

Compte tenu de l'étroitesse de la voie et de la fragilité des bâtiments, la solution retenue est celle de la piétonisation de la rue, partagée par la majorité des habitants.

### **1.4 Transports en commun et mobilités douces**

La Ville mène une politique volontariste de développement des transports alternatifs à la voiture, correspondant aux attentes des habitants du quartier.

Avec le réaménagement du Cours Sextius, des voies cyclables seront créées, avec en complément des larges trottoirs pour les piétons.

Par ailleurs, le développement de Diablines dans le Faubourg (notamment rue Célony et Cours Sextius) sera demandé par la Ville à la Métropole.

Enfin, un escalier sera créé dans l'impasse Vendôme pour assurer la liaison piétonne entre la rue Tavan et le jardin Gaufredy.

### **1.5 Boulevard de la République**

La solution privilégiée par les riverains est celle du scénario 2, équilibrée et qui éloigne bien les voies de circulation des piétons et des façades du boulevard.

De plus, la Métropole a indiqué que la transformation progressive du parc des bus vers l'électrique améliorera les nuisances sonores sur ce boulevard.

La Ville ne se prononcera définitivement sur le choix du scénario qu'après la réalisation du Cours Sextius.

Pour autant, de nombreuses critiques ont été formulées par les riverains sur la vitesse excessive des bus et automobilistes. La Ville pour y remédier a fait installer au mois d'octobre un radar pédagogique. Par ailleurs, le marquage au sol demandé de la zone 30, incitant à une vitesse ralentie, a été réalisé.

### **1.6 Phasage des aménagements**

La piétonisation du cœur du quartier par la mise en place de bornes escamotables et l'aménagement du Cours Sextius sont les priorités.

La requalification du boulevard de la République sera programmée ultérieurement, après analyse du nouveau fonctionnement du quartier.

## AXE 2 Nature en ville

Les aménagements proposés amènent à renforcer la nature au sein du quartier, ce qui a été plébiscité par les riverains.

Ainsi, des objectifs environnementaux applicables à l'ensemble de l'opération seront définis sur l'espace public ou dans les espaces privés traités.

Par ailleurs, dans le cadre du **projet européen Nature for City Life**, dont la Région Sud est lauréate, le projet d'aménagement du quartier du Faubourg a été retenu par les services de la Métropole Aix Marseille Provence comme quartier exemplaire en matière d'intégration de la nature en ville.

Des actions d'information, de sensibilisation et de formation des différents publics et acteurs sur les services rendus par la nature en ville seront menées sur le quartier Faubourg

Par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence lauréate en 2021 d'un appel à projet de l'Office Français de Biodiversité, a lancé un **Atlas de Biodiversité Communal** sur son périmètre urbain et sa première couronne. Le quartier Faubourg fait donc partie des zones qui seront inventoriées et sur lesquelles des préconisations d'aménagements en vue de la préservation des espèces pourront être faites.

Enfin, la ville d'Aix-en-Provence a lancé une démarche de **végétalisation par les citoyens** en 2021 et est régulièrement saisie par des collectifs de riverains issus du quartier Faubourg. Les projets d'aménagement de l'espace public prendront en compte cette dimension de végétalisation participative.

Le **jardin Gaufredy** en particulier, a suscité de nombreuses idées d'aménagement ; aucune n'est arrêtée à ce jour.

Enfin, la **liaison paysagère** créée à l'articulation du pavillon Vendôme et de l'Ecole Supérieure d'Art renforcera aussi la présence de la nature en milieu urbain.

## AXE 3 UN QUARTIER D'ART ET DE CULTURE

### 3.1 Programme Mixte en cœur d'îlot

Le foncier libéré par la Sextienne démolie accueillera une construction mixte avec en rez-de-chaussée le théâtre du Petit Duc, une galerie d'Art et un café, permettant d'affirmer la vocation artistique du quartier, ainsi que des logements dans les étages.

Le projet prévoit à ce stade la réalisation de logements familiaux. Compte tenu de la volonté de la Ville de tourner le quartier vers l'art et la culture, la Ville étudiera aussi la possibilité de réaliser des logements de type résidence d'artiste, ou pour des colocations.

La programmation du théâtre en particulier sera à affiner, en fonction notamment des besoins et attentes du Petit Duc.

### 3.2. Crèche Vendôme

Suite aux inquiétudes des représentants de la crèche Vendôme, le projet de construction et d'extension de la crèche a évolué avec une surface cible de 600 m<sup>2</sup> de surface utile, pour 60

berceaux. Cette augmentation du nombre de berceaux permettra à la fois de répondre aux besoins des familles du quartier.

Ainsi, le projet d'aménagement s'appuiera sur un foncier propriété de la Ville, qui a d'ailleurs acquis en 2022 une parcelle voisine pour optimiser le projet.

Le réaménagement de la crèche se développera dans des locaux restructurés et neufs, tout en rez-de-chaussée de plain-pied avec des espaces extérieurs pour chacune des sections.

### **3.3 Maison des anciens combattants**

Les locaux actuels étant peu adaptés pour le fonctionnement de la crèche, et pour l'utilisation des associations, la proposition de construire la crèche de plain-pied, avec des espaces adaptés pour les enfants, nécessite de libérer les constructions sommaires abritant certaines associations.

La Collectivité accompagnera les associations d'anciens combattants pour trouver des nouveaux locaux, en dehors du quartier.

### **3.4 Développement économique**

Pour améliorer la commercialité du Cours Sextius en particulier, une attention particulière dans le projet sera apportée à l'offre commerciale à développer, singulière par rapport au centre-ville, en privilégiant à la fois des indépendants, artisans ou artistes, tout en renforçant l'attractivité commerciale en bas du Cours Sextius.

Face à l'enjeu d'animer le Cours, la collectivité engagera une réflexion pour développer des marchés spécifiques sur le Cours.

Concernant le stationnement en partie basse du Cours Sextius, l'étude de stationnement qui sera menée par la Ville en 2023 permettra d'apporter des éléments de réponse sur le nombre et la nature de ce stationnement.

Enfin, en réponse à de nombreuses critiques formulées sur les nuisances liées aux livraisons dans le quartier, la Ville réfléchira à des outils permettant de lutter contre les commerces de type « darkstore ».

## **3.4. Autres thématiques**

### **Gestion Urbaine de Proximité**

Face aux nombreuses demandes relatives à la collecte des ordures ménagères, la Métropole s'est engagée à mettre en place sur le quartier Faubourg une phase test de 6 mois pour du tri sélectif. Le choix des emplacements se fera en lien avec les représentants des habitants du quartier.

### **Association de la population au projet d'aménagement**

La Ville y est sensible et s'est engagée, notamment lors de la réunion publique, à continuer de partager le projet et son avancement au-delà de la concertation réglementaire.

La concertation avec les habitants sera menée tout au long du projet, à chacune des étapes d'avancement.